Communauté de Communes
Moselle et Madon
712 rue Nicolas Cugnot
54230 Neuves-Maisons

Assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

issu des informations saisies sur la plateforme gouvernementale SISPEA

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l’assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l’article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l’Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 4
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Volumes facturés 6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents 7
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 14
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 14
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 14
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 15
   2.1. Modalités de tarification 15
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 16
   2.3. Recettes 18
3. Indicateurs de performance 19
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 19
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 19
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 21
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 22
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 23
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 24
   3.7. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 27
   3.8. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 27
   3.9. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 28
   3.10. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 29
   3.11. Taux de réclamations (P258.1) 30
4. Financement des investissements 31
   4.1. Montants financiers 31
   4.2. Etat de la dette du service 31
   4.3. Amortissements 31
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 31
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 31
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 32
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 32
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 32
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 33
7. Notes 34

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes de MOSELLE et MADON
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif : Principal
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☒	☐
	Transport	☒	☐
	Depollution	☒	☐
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☒	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bainville-sur-Madon, Chaligny, Chavigny, Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maizières, Maron, Marthemont, Messein, Méréville, Neuves-Maisons, Pierreville, Pont-Saint-Vincent, Pulligny, Richardménil, Sexey-aux-Forges, Thélod, Viterne, Xeuilley
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 19/12/2019 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie simple**

* Approbation en assemblée délibérante

1.3.Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 28 577 habitants au 31/12/2024 (28 647 au 31/12/2023).

1.4.Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 12 764 abonnés au 31/12/2024 (12 701 au 31/12/2023).

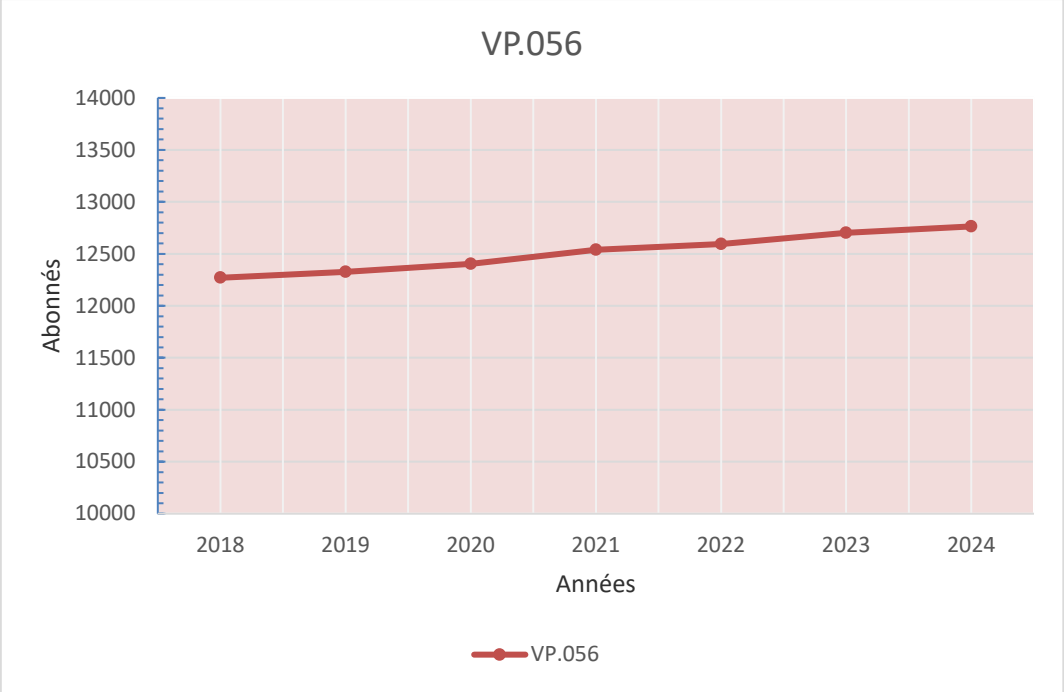
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Bainville-sur-Madon	511	512		512	0,20%
Chaligny	1374	1377		1377	0,22%
Chavigny	765	767	1	768	0,39%
Flavigny-sur-Moselle	579	579		579	0,00%
Frolois	313	313		313	0,00%
Maizières	397	398		398	0,25%
Maron	357	358		358	0,28%
Marthemont	23	23		23	0,00%
Messein	901	902		531	0,00%
Méréville	531	531		902	0,11%
Neuves-Maisons	3094	3125	8	3133	1,24%
Pierreville	112	112		112	0,00%
Pont-Saint-Vincent	931	933		933	0,21%
Pulligny	483	487		487	0,82%
Richardménil	1120	1123		1123	0,27%
Sexey-aux-Forges	318	319		319	0,31%
Thélod	121	121		121	0,00%
Viterne	357	360		360	0,83%
Xeuilley	414	415		415	0,24%
Total	**12 701**	**12 755**	**9**	**12 764**	**0.5%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 12 764.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 40,72 abonnés/km) au 31/12/2024. (45,42 abonnés/km au 31/12/2023).

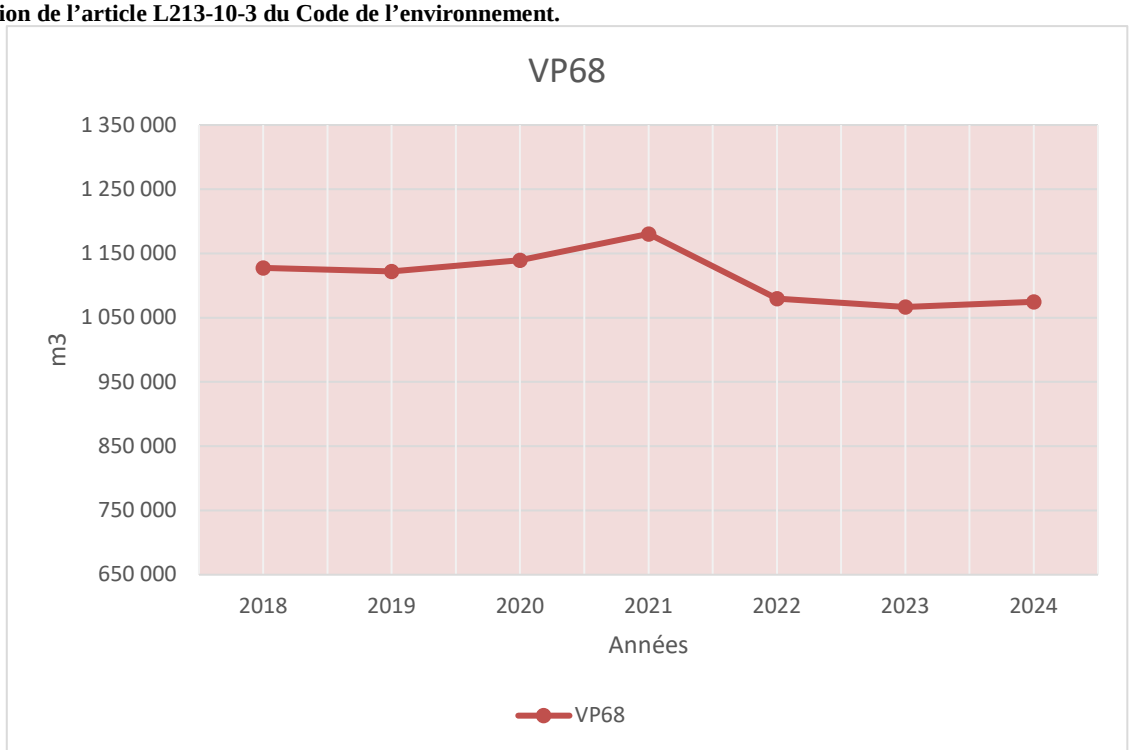
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,24 habitants/abonné au 31/12/2024. (2,26 habitants/abonné au 31/12/2023).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	1 044 842	1 056 449	
Abonnés non domestiques	21 916	18 270	
Total des volumes facturés aux abonnés	**1 066 758**	**1 074 719**	**0,7%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers…	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m^3	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m^3	Variation en %
Messein – Les Milleries	7 203	9 624	
Messein – Zac du Breuil	15 829	12 213	
Total des volumes exportés	**23 032**	**21 837**	
Volumes importés depuis…	**Volumes importés durant l'exercice 2023 en m^3**	**Volumes importés durant l'exercice 2024 en m^3**	**Variation en %**
Total des volumes importés	**0**	**0**	

1.7.Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2024 (1 au 31/12/2023).

1.8.Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 140,42 km de réseau unitaire hors branchements,
- 137,06 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 313,48 km (279,61 km au 31/12/2023).

__152_____ ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 6 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEU de MEREVILLE
Code Sandre de la station : 025436400076

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/1973
Commune d'implantation	Méréville (54364)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	1650
Nombre d'abonnés raccordés	531
Nombre d'habitants raccordés	1306
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	281

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : étang la Moselle		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et ☒ ou	60%
DCO	200	☐ et ☒ ou	60 %
MES	/	☐ et ☒ ou	50 %
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/06/2024	oui	<3	97,5	20	94,3	8	92	11,9	77,1	3,64	33,6
30/10/2024	Oui	16	89,3	28	96,1	6	97,3	4,91	94,6	5,55	47,1

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : STEU de FROLOIS
Code Sandre de la station : 025421400059

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/1970
Commune d'implantation	Frolois (54214)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	700
Nombre d'abonnés raccordés	312
Nombre d'habitants raccordés	722
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	140

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface MADON		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60%
DCO	200	☐ et	☒ ou	60 %
MES	/	☐ et	☒ ou	50 %
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/07/2024	oui	3	99	33	94.9	8	96.3	15.8	83.9	0.375	96.4

STEU N°3 : Station d'épuration de Marthemont
Code Sandre de la station : 025435402333

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	16/05/2013
Commune d'implantation	Marthemont (54354)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	60
Nombre d'abonnés raccordés	23
Nombre d'habitants raccordés	51
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	13.1

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : ____			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60%
DCO	200	☐ et	☒ ou	60 %
MES	/	☐ et	☒ ou	50 %
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/07/2024	oui	9	95.7	69	85.5	10	90.8	64.5	20.1	7.3	8.2

STEU N°4 : STEP de Viterne
Code Sandre de la station : 025458601758

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	08/09/2006
Commune d'implantation	Viterne (54586)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	970
Nombre d'abonnés raccordés	355
Nombre d'habitants raccordés	751
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	208.5

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface VITERNE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60%
DCO	200	☐ et	☒ ou	60 %
MES	/	☐ et	☒ ou	50 %
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25/06/2024	oui	<3		28	72.8	11	82.7	4.83	35.6	0.27	39.8

STEU N°5 : Station d'épuration de NEUVES-MAISONS (raccordées :+ Chavigny, Flavigny, Maizières, Messein, Pont-St-V, Richardménil)
Code Sandre de la station : 025439701614

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	15/11/2004
Commune d'implantation	Neuves-Maisons (54397)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	27000
Nombre d'abonnés raccordés	10662
Nombre d'habitants raccordés	24023
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	16080

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface Moselle	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	<25	☒ et ☐ ou	90
DCO	<100	☒ et ☐ ou	75
MES	<30	☒ et ☐ ou	90
NGL	<15	☒ et ☐ ou	75
NTK	<10	☒ et ☐ ou	75
pH			
NH_4^+	<10	☒ et ☐ ou	75
Pt	<2	☒ et ☐ ou	80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	oui	3.11	86	10.67	89	3.46	94	4.05	71	0.49	69

STEU N°6 : Station d'épuration de Pulligny
Code Sandre de la station : 025443702366

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/01/2007
Commune d'implantation	Pulligny (54437)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	800
Nombre d'abonnés raccordés	487
Nombre d'habitants raccordés	1172
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	624

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Rejet diffus Nom du milieu récepteur : ____			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60%
DCO	200	☐ et	☒ ou	60 %
MES	/	☐ et	☒ ou	50 %
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/07/2024	oui	12	88.3	92	71.9	24	82	59.6	0	5.47	0

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2023 en tMS**	**Exercice 2024 en tMS**
STEU de MEREVILLE (Code Sandre : 025436400076)	4.76	6.78
STEU de FROLOIS (Code Sandre : 025421400059)	1.2	1.36
Station d'épuration de Marthemont (Code Sandre : 025435402333)	/	/
STEP de Viterne (Code Sandre : 025458601758)	/	/
Station d'épuration de NEUVES-MAISONS (raccordées :+ Chavigny, Flavigny, Maizières, Messein, Pont-St-V, Richardménil) (Code Sandre : 025439701614)	203	223.7
Station d'épuration de Pulligny (Code Sandre : 025443702366)	/	/
Total des boues produites	208.96	**231.84**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2023 en tMS**	**Exercice 2024 en tMS**
STEU de MEREVILLE (Code Sandre : 025436400076)	4,76	6,78
STEU de FROLOIS (Code Sandre : 025421400059)	1,2	1,36
Station d'épuration de Marthemont (Code Sandre : 025435402333)	0	0
STEP de Viterne (Code Sandre : 025458601758)	0	0
Station d'épuration de NEUVES-MAISONS (raccordées :+ Chavigny, Flavigny, Maizières, Messein, Pont-St-V, Richardménil) (Code Sandre : 025439701614)	237.55	248,3
Station d'épuration de Pulligny (Code Sandre : 025443702366)	0	0
Total des boues évacuées	**243.51**	**256,44**

2. Tarification de l’assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d’assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d’accès au service :	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]	20	20
Participation aux frais de branchement	/	/

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l’ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l’Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	15,78 €	15,78 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 50 m³	1,8834 €/m³	1,91 €/m³
	Prix au m³ de 51 à 200 m³	2,5234 €/m³	2,56 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 200 m³	3,1634 €/m³	3,21 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l’Eau)	0,233 €/m³	0 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Redevance pour la performance des réseaux d’assainissement	0 €/m³	0.138 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L’assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l’exercice sont les suivantes :

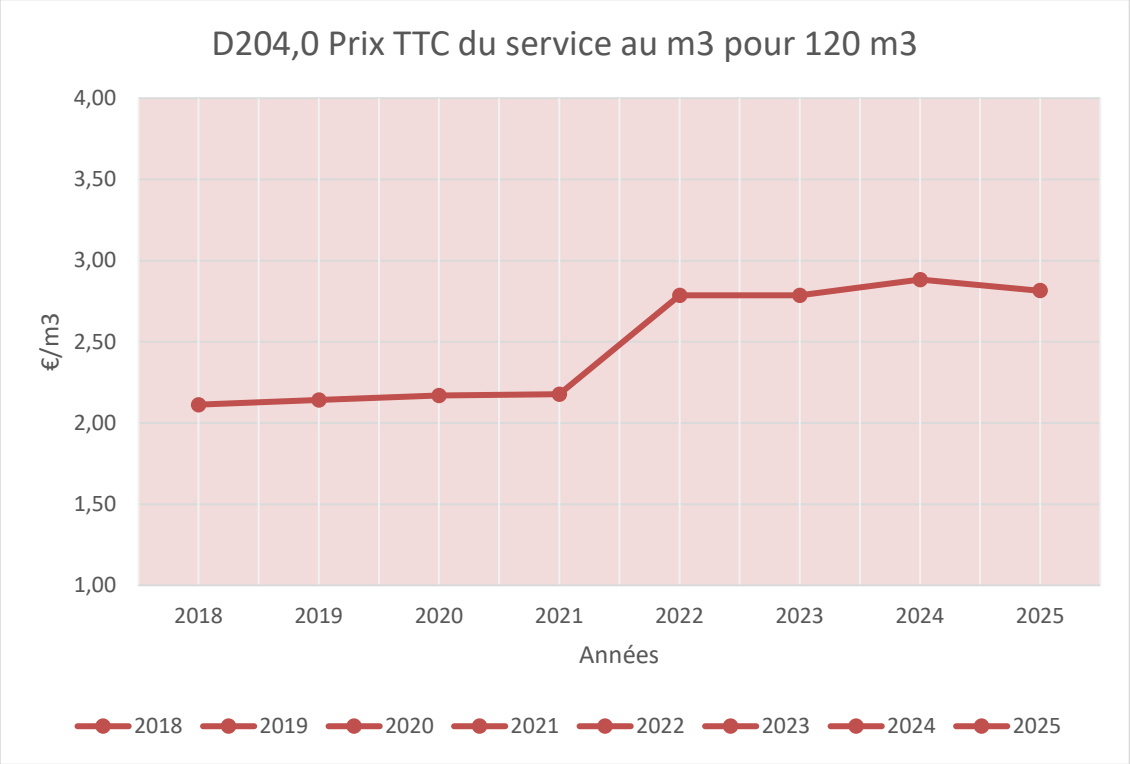
- Délibération du 12/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d’assainissement collectif et la Participation pour le Raccordement au Réseau d’Assainissement.

2.2.Facture d’assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	15,78	15,78	0%
Part proportionnelle	270,81	274,70	1,4%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	286,59	290,48	1,4%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l’Eau)	27,96	0	____%
VNF Rejet :	0	0	____%
Redevance performance des réseaux d’assainissement	____	16.56	____%
TVA	31,46	30.70	-2.39%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	59,41	47,26	-20,4%
Total	**346,00**	**337,74**	**-2,4%**
Prix TTC au m^3	**2,88**	**2,81**	**-2,4%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l’abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	**Prix au 01/01/2024 en €/m³**	**Prix au 01/01/2025 en €/m³**
Bainville-sur-Madon	2,88	2,81
Chaligny	2,88	2,81
Chavigny	2,88	2,81
Flavigny-sur-Moselle	2,88	2,81
Frolois	2,88	2,81
Maizières	2,88	2,81
Maron	2,88	2,81
Marthemont	2,88	2,81
Messein	2,88	2,81
Méréville	2,88	2,81
Neuves-Maisons	2,88	2,81
Pierreville	2,15	2,08
Pont-Saint-Vincent	2,88	2,81
Pulligny	2,58	2,52
Richardménil	2,88	2,81
Sexey-aux-Forges	2,88	2,81
Thélod	2,45	2,37
Viterne	2,88	2,81
Xeuilley	2,88	2,81

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :
Application de l'inflation (+1.5%) sur la part variable uniquement.

2.3.Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	**2 573 845 €**	**2 666 298 €**	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)	**- 3400**	**- 3409**	
Total recettes de facturation	**2 570 445 €**	**2 662 890 €**	
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	**41 570 €**	**0 €**	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	**163 308 €**	**15 949 €**	
Contribution exceptionnelle du budget général	**50 000 €**	**50 000 €**	
Autres recettes (préciser)	**258 534 €**	**254 289 €**	
Total autres recettes	**513 412 €**	**320 238 €**	
Total des recettes	**3 083 857 €**	**2 983 128 €**	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : **2 983 128** € (**3 083 857** € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 12 764 abonnés potentiels (100% pour 2023).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autreséléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	11
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		60%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	____%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	**-**	**36**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 36 pour l'exercice 2024 (40 pour 2023).

3.3.Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	**Conformité exercice 2023 0 ou 100**	**Conformité exercice 2024 0 ou 100**
STEU de MEREVILLE	25,02	100	100
STEU de FROLOIS	17,98	100	100
Station d'épuration de Marthemont	1,02	100	100
STEP de Viterne	2,07	100	100
Station d'épuration de NEUVES-MAISONS (raccordées :+ Chavigny, Flavigny, Maizières, Messein, Pont-St-V, Richardménil)	215	100	100
Station d'épuration de Pulligny	15,92	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).

3.4.Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité **> 2000 EH** – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	**Conformité exercice 2023 0 ou 100**	**Conformité exercice 2024 0 ou 100**
STEU de MEREVILLE	25,02	100	100
STEU de FROLOIS	17,98	100	100
Station d'épuration de Marthemont	1,02	100	100
STEP de Viterne	2,07	100	100
Station d'épuration de NEUVES-MAISONS (raccordées :+ Chavigny, Flavigny, Maizières, Messein, Pont-St-V, Richardménil)	215	100	100
Station d'épuration de Pulligny	15,92	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2023).

3.5.Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité **> 2000 EH** – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	**Conformité exercice 2023 0 ou 100**	**Conformité exercice 2024 0 ou 100**
STEU de MEREVILLE	25,02	100	100
STEU de FROLOIS	17,98	100	100
Station d'épuration de Marthemont	1,02	100	100
STEP de Viterne	2,07	100	100
Station d'épuration de NEUVES-MAISONS (raccordées :+ Chavigny, Flavigny, Maizières, Messein, Pont-St-V, Richardménil)	215	100	100
Station d'épuration de Pulligny	15,92	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU de MEREVILLE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	6.78
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		6,78

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de FROLOIS :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	1.36
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,36

Station d'épuration de Marthemont :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

STEP de Viterne :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de NEUVES-MAISONS (raccordées :+ Chavigny, Flavigny, Maizières, Messein, Pont-St-V, Richardménil) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	248.30
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		248,3

Station d'épuration de Pulligny :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 % (100% en 2023).

3.7. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).
Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 3

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 1 par 100 km de réseau (____ en 2023).

3.8. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).
Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
STEU de MEREVILLE	2	2	____	100
STEU de FROLOIS	1	1	____	100
Station d'épuration de Marthemont	1	1	____	100
STEP de Viterne	1	1	____	100
Station d'épuration de NEUVES-MAISONS (raccordées :+ Chavigny, Flavigny, Maizières, Messein, Pont-St-V, Richardménil)	12	12	____	100
Station d'épuration de Pulligny	1	1	____	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO_5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

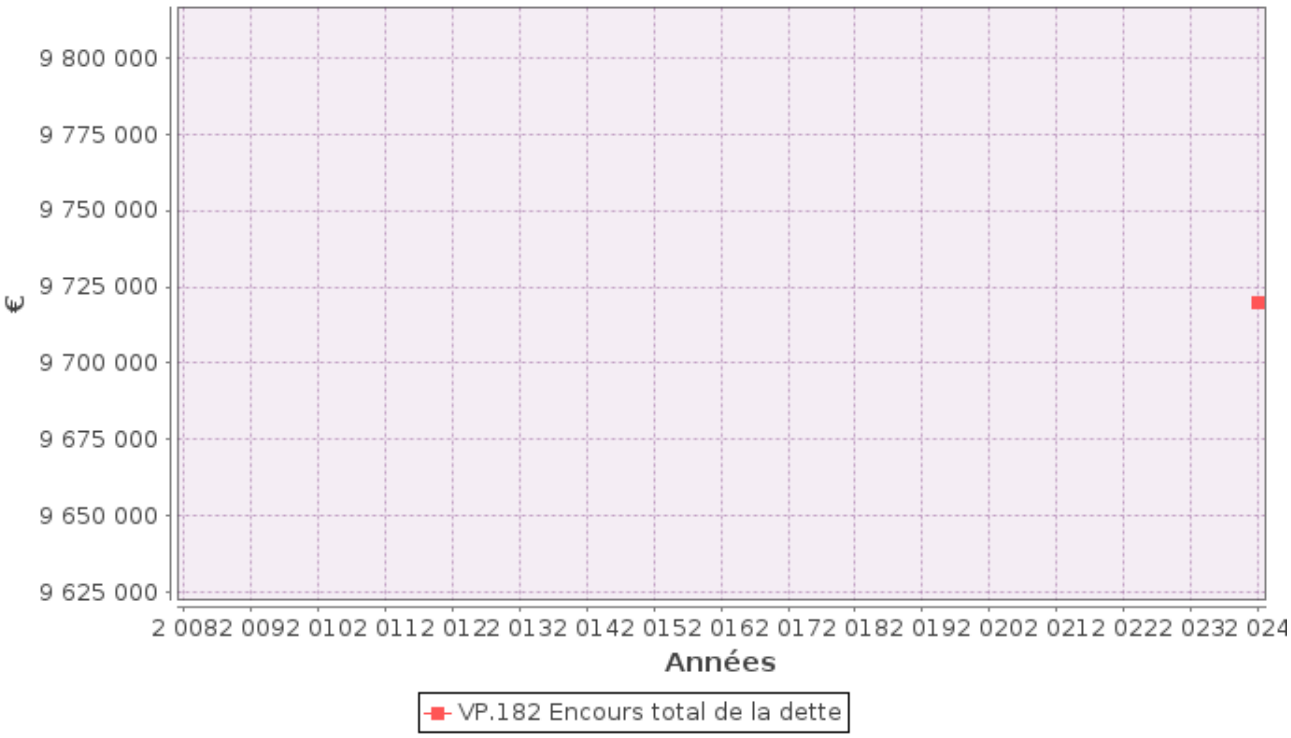
Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (____ en 2023).

3.9. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	____	9 719 618
Epargne brute annuelle en €	____	1 349 947
Durée d'extinction de la dette en années	____	7,2



3.10. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice $NMinus1.year	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	____	212 510
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	____	3 219 846
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	____	6,6

3.11. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☑ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 3

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0,24 pour 1000 abonnés (____ en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	311 298	638 480
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €		50 000

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		10 446 071	9 719 618
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	708 998	726 453
	en intérêts	427 150	404 365

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 1 076 129€ (1 064 718 € en 2023).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2024 (0 €/m^3 en 2023).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	**Montant en €**

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	28 647	28 577
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	6	256,4
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,88	2,81
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	40	36
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

7. Notes

Ce RPQS est issu des données obligatoires saisies sur la plateforme gouvernementale SISPEA et complété par divers indicateurs supplémentaires.

Pour l'édition de ce rapport les données de Flavigny sur Moselle où la gestion en eau et assainissement a été reprise par la communauté de communes Moselle et Madon au 1er juillet 2022, et les données de la station d'épuration de Neuves Maisons y ont été intégrées.